

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

244315 - Les soldes saisonnières fictives annoncées au cours des célébrations

question

Le jugent de la vente d'un quelconque produit à travers la télévision en convaincant les clients. Disons par exemple que le prix de vente est de 30 et moi je dis aux clients qu'il est de 50 mais c'est à l'occasion d'une telle fête ou autre événement qu'on l'a réduit à 30. Est-ce licite ou pas?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Tromper l'acheteur en lui disant que le prix du produit est de 50 et qu'on l'a réduit à 30 à l'occasion d'une fête alors qu'il n'en rien est un pur mensonge. Or celui-ci est interdit et il l'est davantage en matière de ventes. Ce que le vendeur obtient grâce au mensonge n'est pas bien. Car il lui entraîne de nombreux préjudices qu'il peut percevoir ou ne pas percevoir.

L'aptitude du recours au mensonge dans les opérations de vente à exclure la baraka suffit pour nous mettre en garde.

D'après Hakim ibn Hizam (P.A.a) le Messager d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) a dit: **Les deux partenaires impliquées dans une opération de vente ont le choix (de la maintenir ou de l'annuler) aussi long temps qu'ils ne se sépareront pas. S'ils disent la vérité et s'expriment clairement, leur opération sera bénie. S'ils dissimulent et mentent, leur vente sera privée de la bénédiction.** (Rapporté par al-Bokhari,1973 et par Mouslim,1532)

La véracité et la clarté sont les plus importantes sources de bénédiction dans l'acquisition de la

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

subsistance et des biens. Le mensonge et la dissimulation font partie des causes de privation et de perte.

Si le vendeur ne veut pas qu'on lui mente comment se permet-il de mentir à ses frères musulmans? Cela révèle la faiblesse de sa foi. Sous ce rapport, le Prophète (Bénédition et salut soient sur lui) a dit: **L'un d'entre vous n'aura la foi (parfaite) que quand il aime pour son frère (en religion) ce qu'il aime pour lui-même.** (Rapporté par al-Bokhari,13 et par Mouslim,45)

Le Prophète (Bénédition et salut soient sur lui) a dit: **Que celui qui voudrait être éloigné de l'enfer et installé au paradis reste attaché à la foi en Allah et au jour dernier lors de sa mort. Qu'il traite les gens comme il aime être traité.** (Rapporté par Mouslim,1844)

Que celui qui s'adonne à cette pratique (publicité mensongère) se méfie car il s'expose au châtement d'Allah Très-haut.

Allah le sait mieux.